GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 24 MAI 2007

Le gouvernement, réuni le 24 mai 2007, a adopté un projet de délibération et a pris des arrêtés.

Nouvelle réglementation pour les laboratoires de biologie médicale

Le gouvernement a arrêté un projet de délibération modifiant les conditions d'autorisation et de contrôle des laboratoires d'analyses de biologie médicale. La plupart de ces laboratoires sont exploités en sociétés d'exercice libéral (SEL). Or, le texte de 1994 restreignait à deux le nombre de laboratoires appartenant à la même société afin d'éviter la création d'un monopole sur la biologie médicale.

Aujourd'hui, on compte 13 structures privées de ce type et, depuis plusieurs années, les biologistes revendiquent la possibilité d'augmenter à sept le nombre de laboratoires pouvant être exploités par une même SEL. Mais le gouvernement a préféré s'aligner sur la réglementation en vigueur en Métropole qui limite à cinq le nombre de laboratoires pouvant être exploités par une même société. Ces regroupements de laboratoires pourront permettre de mettre en commun des équipements inaccessibles financièrement à des laboratoires isolés ou limités à deux.

En contrepartie de cette plus grande liberté de regroupement ou d'extension, il est proposé de mettre en place un système de contrôle de la qualité de fonctionnement des laboratoires.

Enfin, ce projet de délibération prévoit l'actualisation des éléments techniques et humains obligatoires pour l'autorisation et le fonctionnement d'un laboratoire d'analyses médicales.

Calamités agricoles

Le gouvernement a reconnu comme calamités agricoles les pluies du 3 au 5 mars 2007 qui ont touché les cultures vivrières et maraîchères des communes de Touho, Hienghène et Pouébo, ainsi que les inondations des 31 mars et 1er avril 2007 qui ont affecté les cultures maraîchères et les plantations de pommes de terre de Moindou et Bourail.

« Monitel 2 » : 18 agréments de défiscalisation

Dans le cadre du programme « Monitel 2 », le gouvernement a pris 18 arrêtés agréant des investisseurs financiers au bénéfice de la défiscalisation. Ce programme consiste en la rénovation de l'hôtel existant, exploité sous l'enseigne Hôtel Hibiscus à Koné, composé de 18 chambres. Il prévoit également son extension par la construction de 14 nouvelles unités d'hébergement (4 chambres et 10 «petites suites»), accompagnée de la mise aux normes du restaurant et de la cuisine.

Garanties de prêt pour la SIC

Le gouvernement a habilité la présidente à signer la garantie de huit contrats de prêt entre la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) et la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC), représentant un montant total de 4.264.778.167 CFP pour financier la construction de 447 logements sociaux : Tourmalines 4, Tuband 5 et 6, Collines d'Auteuil, le Parc de la Mangrove, les Jardins de Yahoué, le Castex, Kastavy et Saminadin.

Formation professionnelle : agrément de stages

Le gouvernement a agréé des stages de formation professionnelle continue programmés en 2007-2008 et proposés par certains organismes de formation :

- le groupement du service militaire adapté (GSMA),
- le GIE TOURISME PROVINCE NORD,
- le Groupement d'établissements pour la formation continue interprovincial de Nouvelle-Calédonie (GRETA INC),
- les ateliers de pédagogie personnalisée de Nouvelle-Calédonie (APPNC),
- Mme Annick HERLAUT

Ces stages sont agréés en vue d'un financement conventionnel à leur réalisation et d'une aide allouée aux stagiaires, ainsi que de leur couverture sociale en fonction de leur situation, conformément aux textes en vigueur.

Subventions diverses

Le gouvernement a accordé 26,5 millions de subventions à diverses associations :

<u>Au titre de l'encouragement aux activités culturelles :</u>

Association A Venir : 50.000 F
Association Accord Majeur : 150.000 F
Association ADCO : 1.500.000 F
Association Djowero : 80.000 F
Association Formation Musiciens Intervenants : 300.000 F
Association jeunesse Kanaky Monde : 200.000 F
Association Ko Vite : 300.000 F
Association Luecila 3000 : 400.000 F
Association SIAPO : 250.000 F
Association Talemone : 1.200.000 F
Association Wateti : 250.000 F
Association Yelen : 152.700 F
Centre culturel coréen : 400.000 F
Centre de Développement Chorégraphique : 500.000 F
Centre de Développement Chorégraphique : 800.000 F
Centre Socio-Culturel de La Foa : 800.000 F
Cercle du Musée de la ville de Nouméa : 300.000 F
Chorale Norsud : 600.000 F
Fédération des associations culturelles de Vook : 200.000 F
Le Choeur de Chambre : 450.000 F

<u>Au titre de la Condition féminine :</u>

Comité 150 ans après : 500.000 F
Agence de Développement de la Culture Kanak : 100.000 F

<u>Au titre l'enseignement primaire :</u>

Association Formation Musiciens Intervenants : 550.000 F
Agent comptable collège des Portes de Fer : 200.000 F
Agent comptable du lycée du Grand Nouméa : 360.000 F
Agent comptable Lycée agricole de NC (C.F.P.P.A.) : 100. 000 F
Agent comptable Lycée agricole de N.C. : 120.000 F
Agent comptable Lycée Commercial Hôtelier Escoffier : 500.000 F
Agent comptable Lycée La Pérouse : 500.000 F
ASEE Collège Eben Eza : 150.000 F
ASEE Collège Eben Eza : 200.000 F
Association Française des Femmes Diplômées des Universités : 500.000 F
Association le goût de réussir : 100.000 F
Archéologie en NC : 350.000 F
Collège de Katiramona Jean Fayard : 140.000 F
DEC Collègé Guillaume Douarre : 200.000 F
DEC école A.M. Javouhey : 100.000 F
DEC école A.M. Javouhey : 100.000 F
DEC Ecole du Sacré Coeur (Bourail) : 175.000 F
DEC Ecole Luc Amoura : 20.000 F
DEC Ecole St François : 200.000 F
DEC Lycée professionnel Françoise d'Assise : 250.000 F
Ecole de Taremen : 200.000 F
FSE Collège de Ouegoa : 300.000 F
Groupement des Parents d'Elèves Collège de Canala : 100.000 F
OCCE Coop Ecole de Chepenehe : 200.000 F

Au titre des interventions sociales
Association du Foyer Wallisien et Futunien : 300.000 F
Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire : 200.000 F
Association Solidarité par l'Echange Local : 1.700.000 F
Centre d'Etude et de Formation de Nouvelle-Calédonie : 3.000.000 F
Club Interâge du Mont-Dore 100.000 F
Club Interâge de Dumbéa : 100 000 F
Les vélos du cœur : 500.000 F
Correspondances Antipodéennes : 600.000 F
Fondation de la France Libre : 160.000 F
Union Nationale du Personnel en retraite de la Gendarmerie : 300.000 F
Office des anciens combattants : 70.000 F
UNC : 410.000 F

Au titre du secteur santé-handicap :
AVS : 500.000 F
Association des parkinsoniens de N C : 65.000 F
Les guides de France de NC : 900.000 F
UAFAM : 300.000 F

Au titre de l'expansion économique générale :
Agent comptable du Lycée La Pérouse : 500.000 F
Association Valentin Haüy : 500.000 F
Association CORAIL : 400.000 F
Association des locataires de N'DU : 400.000 F
Revue Juridique Politique et Economique de NC : 400.000 F

Divers

- Pour mener à bien des travaux de réhabilitation de la chaussée de la RT1, sur le tronçon Ouatom/Popidery, l'entreprise Colas est autorisée à imposer une circulation alternée et une réduction de la vitesse à 30 Km/h. Par ailleurs, pour permettre la réparation de son réseau souterrain sur la RT1, à Boulouparis, La Foa et Moindou, l'OPT est autorisée à imposer une circulation alternée et une réduction de vitesse à 30 Km/h.

- Dans le cadre du renouvellement pour trois ans du conseil d'administration de l'Etablissement Territorial de Formation Professionnelle des Adultes (ETFPA), le gouvernement a décidé de reconduire Mmes Sylvie ROBINEAU et Françoise SAGNET comme représentants de la Nouvelle-Calédonie.

- M. Patrick Raynaud est habilité en qualité d'agent spécial des sociétés d'assurances « GAN Outremer IARD » et « Groupama Transport ».

- Au sein du conseil d'administration du Fonds social de l'habitat (FSH), M. André Moulin, qui a quitté la Nouvelle-Calédonie, est remplacé par M. Etienne Court au poste de représentant des employeurs.

- Par arrêté, le nombre de postes ouverts pour le concours réservé de Rédacteurs d'administration générale du 2 juin 2007 est porté de 30 à 40.

- Dans le cadre de la réorganisation de la Direction des Affaires Économiques, Natacha Besnard est nommée chef du service d'études économiques et Nicole Pehau chef du service de la consommation et des professions réglementées.

- Le gouvernement a agréé la société de transports sanitaires terrestres « Ambulance Maho » implantée à la tribu de Hapetra, à Lifou.